Image not found or type unknown

Privatisation des parties communes par un propriétaire

Par **lilou01**, le **22/03/2022** à **13:20**

Bonjour

Un vote en AG en 2017 à donné l'autorisation a ma voisine de palier Mme x d'installer un monte personne pour le maintien de son époux au domicile décede en 2020 . Cette installation n' a pas été acté avec une durée dans le temps ni de date de dépose défini. En 2021, je dépose seule une première résolution pour le retait de ce monte personne qui n'est plus utilisé, volumineux et disgracieux. Je n'obtiens pas gain de cause au vote car je suis la seule impacté directement par cet engin et les autres propriétaires dans les émotions n'entendent pas l'appropriation et la privatisation des parties communes.

Cette année 2022, nous sommes deux propriétaires à avoir déposé une résolution pour le retrait de cet engin volumineux L' AG est en avril. Cependant ma voisine Mme X dans son droit de réponse à notre résolution me diffame, dit avoir déposé des mains courantes à mon encontre pour agressivité et crachat sur sa porte. Ces éléments diffaments ont donc été diffusés à l'ensemble des propiétaires (130 lots)

Je ne vous cache pas mon désarroie d'etre diffamé ainsi avec pour répons du syndic " nous ne sommes pas responsable des contenus...) Bref, pour information Mme X fait partie du conseil syndicale, qui ne m'apporte aucun soutien dans ma démarche..

Merci d'

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés